



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Inspection pédagogique régionale d'espagnol**  
**Georges SERRA**

### LETTRE DE RENTREE 2017

*Tout l'effort des pouvoirs publics doit s'employer à éclairer les masses par le dessous et par le dedans, au lieu de faire briller quelques pics superbes, quelques rois nés du peuple, et qui donnent un air de justice à l'inégalité.*  
*Alain (Propos sur l'Éducation)*

Comme tous les ans, c'est un réel plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie. Je les invite à prendre contact avec les professeurs d'espagnol de leur établissement, à m'écrire ou m'appeler afin d'évoquer le travail en réseau auquel nous nous attelons.

Je veux ici, en votre nom, souhaiter une excellente retraite à tous nos collègues qui ont œuvré pour la consolidation de l'espagnol dans notre académie pendant de longues années. Nous leur devons beaucoup. Qu'ils en soient remerciés.

Je tiens à féliciter les lauréats aux concours externes (17 professeurs certifiés stagiaires et 1 professeur agrégé stagiaire, 5 professeurs stagiaires dans l'enseignement privé sous contrat), les professeurs contractuels qui ont réussi les concours internes – Capes interne, CAER, Capes réservé), 8 au total. Ceci est un excellent signal adressé aux professeurs contractuels pour qu'ils persévèrent dans la voie de la formation et donc de la titularisation, en s'inscrivant notamment à la préparation aux concours qui est encore possible en se signalant au chef d'établissement qui transmettra au SFLTV.

Je me réjouis une fois encore de l'investissement extrêmement majoritaire des professeurs de l'académie dans les séminaires de formation « bassins », dans les dispositifs d'évaluation collèges et lycées, dans les dispositifs de formation de formateurs dont le vivier ne cesse de s'amplifier puisque je recense cette rentrée près de 20% de professeurs formateurs permanents ou ponctuels.

Je tenais à remercier sincèrement celles et ceux d'entre vous qui ont dû s'adapter en juin dernier aux contraintes imposées après l'annulation de l'épreuve nationale de LV1 du baccalauréat technologique, aux convocations tardives pour l'épreuve de DNL au lycée Masséna (début juin), aux erreurs de convocation ou aux convocations inadaptées pour un oral de BTS (mi-juin).

En ce qui concerne le baccalauréat, comme je le laissais entendre dans un courriel du 6 juillet, la moyenne cible que j'avais indiquée lors des réunions d'entente du lycée Renoir et du lycée du Coudon n'a pu être atteinte pour environ 20% des correcteurs de l'épreuve du baccalauréat général LV2 et pour 40% des correcteurs du baccalauréat technologique et ce, en dépit de leur grande bienveillance. Alerté par nombre de ces derniers, j'ai demandé en juin à quelques professeurs de lister les erreurs et fautes les plus graves. Vous trouverez prochainement sur le site académique les bilans qu'ils ont dressés. Par ailleurs, de nombreux collègues m'ont dit la distorsion qu'ils ont constatée lors des délibérations du baccalauréat entre leurs notes à l'épreuve écrite – très basse – et

celles qu'ils découvraient à l'écran pour l'épreuve d'expression orale en ECA – excellente. Ces constats me conduisent évidemment à vous demander de vous en remettre aux conclusions de l'inspection générale sur le « comment enseigner les notions » que nous vous avons présentées lors du 1<sup>er</sup> séminaire « bassin ». Plus que jamais, il faut éviter que les élèves bachotent et récitent des propos peu ou pas du tout authentiques...et, si tel est le cas, l'évaluation doit refléter ce constat.

De façon générale, nous ne pouvons nous satisfaire en fin de cycle scolaire, pour cette épreuve certificative définitive qu'est le bac, de tels résultats, fussent-ils minoritaires. Nous ne pouvons nous contenter des « exceptions consolantes » selon la formule de Ferdinand Buisson (1910), voire de la tendance que dénonce Alain en... 1925.

Les évaluations de fin de 3<sup>ème</sup>, celles de mi-seconde que vous avez menées cette année encore doivent éclairer les points faibles afin d'adapter des modalités de remédiation au lycée. Nous devons subordonner, pour certains élèves, les éléments des « notions » à une pratique raisonnable de la langue qui est notre visée première. Pour les autres, pas question de les délaissier au prétexte qu'ils sont « les pics superbes »...La différenciation pédagogique --- déclinée en de nombreuses modalités redécouvertes avec la Réforme du collège, --réforme avant tout pédagogique --, doit permettre à tous de progresser à son rythme. Il va sans dire que cela implique de votre part, la nécessité de vous éloigner de plus en plus du « face à face » pédagogique qui est de mise dans les classes depuis toujours.

Ce que j'écrivais l'an dernier reste d'actualité : « l'hétérogénéité grandissante des publics doit conduire à adapter les pratiques pédagogiques par la conception et la mise en place d'une différenciation prenant en compte les besoins de tous les élèves (la DHS en collège, les groupes de compétences ponctuels, l'outil numérique, d'autres pratiques innovantes...des îlots à la classe inversée le permettent). Par ailleurs, le travail en équipe s'impose à tous. L'exigence des programmes rend indispensable la mutualisation des supports et des activités proposées pour accéder au sens des documents et se les approprier. Les stages de formation continue, de proximité, les outils collaboratifs seront des lieux et instruments privilégiés d'échanges constructifs ; ils contribueront à cette mutualisation [...] ».

**En ce qui concerne plus précisément le collège**, cette rentrée verra encore des évolutions dans notre domaine et la souplesse accordée à la mise en place des différents enseignements et dispositifs ne manquera pas de soulever des questions que je vous invite à me communiquer. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de circulaire ou note de service émanant du Ministère pour "cadrer" les nouvelles bilangues, les enseignements de LV facultatifs et les enseignements en LV mais une remise à jour de la Foire Aux Questions sur Eduscol à laquelle nous avons participé et qui pourra encore évoluer dès cette rentrée si d'autres questions apparaissent.

<http://eduscol.education.fr/cid87584/l-organisation-du-college.html>

Voici quelques éléments commentés de l'arrêté du 16 juin 2017, paru au Journal officiel du 18 juin 2017 (BO du 22 juin) dont le courriel du 6 juin que je vous ai adressé disait l'essentiel

- Possibilité d'enseignements facultatifs pris sur la DHS, dont nous vous avons dit lors des séminaires « Réforme du collège » de 2016 que cette dotation pouvait en priorité être affectée à la constitution de groupes réduits en langue. Parmi les enseignements facultatifs, l'enseignement complémentaire de LV en cycle 4 et la 2<sup>ème</sup> langue vivante en 6<sup>ème</sup>. Il n'y aurait, selon vos réponses à mon mél de juin, que 5 collèges dans l'académie qui auraient opéré des modifications dans le TRM en juin afin de proposer ces dispositifs en espagnol.

- La réécriture de l'article 5 est à signaler : le très vif encouragement à voir des enseignements non linguistiques dispensés en langue étrangère. A ce propos, je vous invite à inciter vos collègues de disciplines non linguistiques à se présenter à la Certification Complémentaire en langue vivante afin que leur aptitude à enseigner dans ce cadre soit validée, sans quoi, ils ne pourraient plus y prendre part.

**Pour ce qui est des lycées**, M. le Ministre a annoncé une réforme de l'organisation du baccalauréat pour la session 2021, des épreuves finales moins nombreuses, compensées par des ECA – épreuves en cours d'année. Cette année donc, une réflexion nationale sera menée sur des nouveaux dispositifs

à mettre en place au lycée. Il est donc probable que des modifications seront arrêtées en 2<sup>ème</sup> à la rentrée 2018 pour la cohorte d'élèves qui verra un nouveau baccalauréat en 2021.

Cette année sera aussi l'an 1 de la **mise en œuvre du PPCR**. Les professeurs concernés par le bilan d'étape – le rendez-vous de carrière -- sont avisés par la DPE du Rectorat via e-prof depuis début juillet. Les éléments qui vous ont été communiqués lors du 1<sup>er</sup> séminaire « bassin » entre décembre 2016 et janvier 2017 restent valides.

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Nous poursuivrons donc cette année nos efforts de diagnostic à travers des modalités d'évaluation – entraînement qui, loin d'être une fin sont des paliers qui permettent de fonder une pédagogie de différenciation. Afin de guider les collègues nouvellement affectés dans l'académie et qui n'ont pas assisté à nos stages « bassins », je les renvoie aux ressources d'évaluation, élaborés par notre académie et qui seront bientôt mises en ligne sur Eduscol.

<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html>

Je vous rappelle que les inscriptions au Plan de Formation Académique dit PAF ne seront possibles que jusqu'au 20 septembre. Je vous invite, si vous ne l'avez fait, à consulter le PAF et à vous inscrire.

- Les **séminaires « bassins »** ou « Liaison collèges-lycées » (public désigné : tous les professeurs de l'académie) seront consacrés à une réflexion sur l'enseignement de la compréhension de l'écrit et de l'oral. Les efforts visant à harmoniser les pratiques d'évaluation à des fins de remédiation se poursuivront.
- Je fonde aussi beaucoup d'espoir sur l'efficacité du **dispositif « classes ouvertes » (candidature nécessaire)** pour lesquels je remercie les collègues qui se sont portés « volontaires » pour « accueillir » leurs pairs dans leur classe.
- Le **séminaire « les ressorts de la motivation » (candidature nécessaire)** viendra compléter la formation pédagogique fondamentale.
- La formation à la **certification Cervantes** se poursuit (public désigné). Elle est l'occasion de travailler aux critères d'évaluation du CECRL.
- L'immense succès des **formations numériques** pour les collèges – appui en faveur de la différenciation -- a conduit M. le Recteur à souhaiter leur démultiplication pour les professeurs affectés en lycée (**public désigné par la DANE**).
- J'ai maintenu les stages sur l'analyse filmique (**candidature nécessaire**)
- Je vous incite enfin à vous rendre sur la plateforme institutionnelle *Magistère*, accessible à partir du portail *Esterel*. Les ressources de formation à distance proposées, à ma demande, par nos collègues formateurs sont remarquables : outils de différenciation pédagogique, ressources numériques, tutoriels de séances et séquences à destination de nos collègues contractuels.

Pour toutes ces formations, je continuerai à y associer les professeurs de l'enseignement privé sous contrat et, cette année, les professeurs de la Principauté de Monaco comme il a été convenu avec les autorités monégasques lors de mon passage en mai 2017.

Le service de la formation me demande de recenser les professeurs qui désirent suivre les cours du D.U « formation de formateurs ». Je vous remercie de bien vouloir me signaler votre éventuelle candidature très rapidement.

Cette année, j'ai modifié considérablement la carte des **affectations des assistants en langue étrangère**. La dotation de l'académie – 22 assistants – est la même depuis des années. J'ai accordé une grande importance aux projets qui m'ont été soumis en janvier dernier pour fonder mes choix.

Afin de satisfaire le plus grand nombre d'établissement dans le cadre d'une dotation contrainte, j'ai multiplié les services « à cheval ».

Avec Mme Michèle LOPEZ, professeure agrégée au lycée Masséna de Nice et M. Gérard BEATA, professeur agrégé au lycée du Coudon à La Garde, chargés de mission à mes côtés, nous entreprendrons les visites d'établissement et de classes avec une visée de conseils et d'accompagnement, suivant en cela les règles inscrites dans le PPCR. Outre ces visites, je me consacrerai aux évaluations dans le cadre des « rendez-vous » de carrière.

\*\*\*\*\*

Ce samedi 26 août dans Barcelone, ce sont des poèmes de García Lorca, de Josep María de Sagarra qu'on a entendus dans l'immense manifestation, et aussi, ce chant traditionnel *El cant dels ocells*, que Pau Casals avait détourné pour dénoncer le franquisme et qu'il jouait au terme de tous ses concerts tout comme l'a fait plus tard Lluís Llach, en 1994, pour dénoncer la barbarie de la guerre des Balkans

*Al veure despuntar  
el major lluminar  
en la nit més ditxosa,  
els ocellets cantant,  
[...]*

*I li respon el alegre tord :  
"Vençuda n'és la mort,  
ja naix la vida mia !"*

Avec ces deux derniers vers à l'esprit, en castillan ou en catalan, nous irons donc à nouveau, sans peur, sur les Ramblas, de Canaletes au port car...

*"No es bon barceloní el qui no va a la Rambla al vespre o al matí"*

Je vous remercie, cher(e) collègue, pour votre engagement auprès des élèves et vous souhaite une excellente année scolaire et tous les succès possibles dans vos projets professionnels.

Bien sincèrement

Nice, 31 août 2017

Georges SERRA  
Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

## Lettre de rentrée commune des IA-IPR

En ce début d'année scolaire, les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de l'Académie de Nice vous remercient pour l'ensemble du travail accompli au bénéfice de la réussite des élèves ; ils tiennent à vous apporter leur soutien et leurs encouragements.

Les objectifs principaux engagés l'année dernière lors de la réforme du collège se poursuivent à cette rentrée. Une évolution des pratiques pédagogiques a été amorcée, elle s'inscrit nécessairement dans un processus long, individuel et collectif. Il convient de consolider ces changements en continuant :  
L'appropriation des programmes disciplinaires organisés par cycles d'enseignement et directement référés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

L'évolution des pratiques d'accompagnement et d'évaluation avec la mise en place de nouveaux outils permettant un meilleur suivi des progrès et des acquis des élèves

L'engagement dans le travail collectif en équipe disciplinaire, interdisciplinaire et inter-degrés favorisant l'éclosion de nouveaux projets, notamment par l'intermédiaire des EPI et des divers parcours éducatifs permettant le décroisement des champs disciplinaires.

Les aménagements de l'organisation des enseignements en collège à la rentrée 2017 renforcent l'autonomie des équipes dans les établissements et permettent d'exercer la liberté pédagogique pour mieux adapter les projets aux besoins des élèves et aux réalités locales.

Les objectifs principaux engagés l'année dernière au lycée – développement des liaisons Collège / Lycées, et continuum Bac -3 / Bac +3 – seront aussi poursuivis pour contribuer à un parcours de formation et une orientation réussis pour chaque élève.

En ce qui concerne le numérique éducatif, nous continuerons à proposer un programme de formation afin de développer des usages plus intégrés et innovants dans la classe et de préparer le professeur à cette nouvelle posture autour des humanités numériques. La DANE reste à votre écoute via l'adresse : [dane@ac-nice.fr](mailto:dane@ac-nice.fr)

Un ensemble de ressources pédagogiques sont à votre disposition sur le site [Eduscol](http://Eduscol) et sur les sites académiques.

Dans le cadre de la mise en place du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), nous vous accompagnerons, au-delà de l'évaluation, dans vos pratiques professionnelles de manière individuelle et collective.